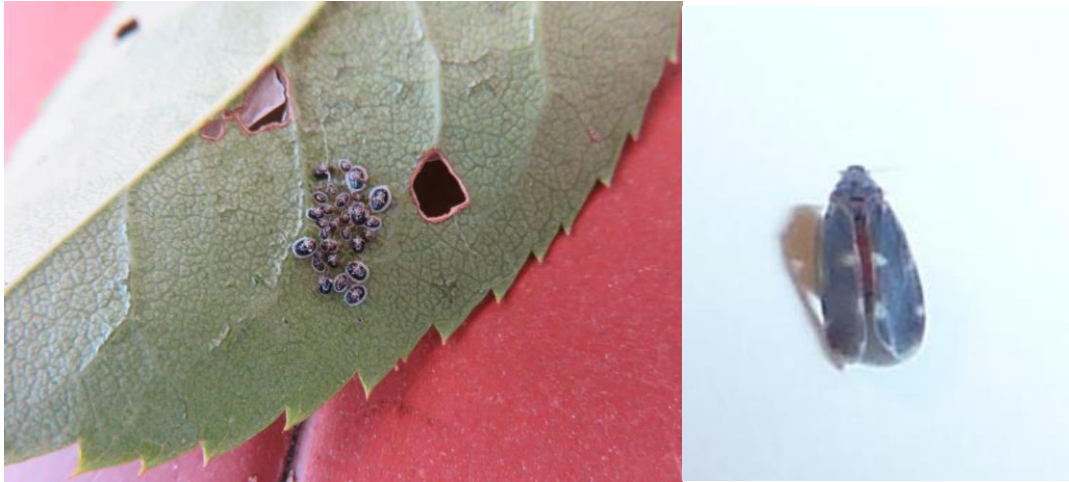


IMPORTANT- INFO CLIENT VEGETAUX

Détection d'*Aleurocanthus spiniferus*

(Gard et Hérault, juin 2023)

L'insecte aleurode épineux du citronnier *Aleurocanthus spiniferus* s'attaque à un grand nombre d'espèces végétales. Il est désormais présent en France métropolitaine, où il a été officiellement détecté pour la première fois au mois de juin 2023 dans les départements du Gard et de l'Hérault sur les communes de Aubord, Bernis, Uchaud et Vestric-et-Candiac (Gard) ainsi que Lunel (Hérault)., sur diverses espèces végétales.



Les genres et espèces botaniques suivants ont été trouvés infestés sur ces communes : agrumes (Citrus), lierre (Hedera), grenadier (Punica granatum), fruitiers à pépins ou d'ornement tels que pommiers, poiriers, néflier, buisson-ardent (Malus, Eriobotrya japonica, Pyrus, Pyracantha), rosier (Rosa), vigne (Vitis vinifera).

Attention : La restriction à la circulation s'applique sur ces végétaux.

L'aleurode n'a provoqué à ce stade aucun dégât sur les sites infestés, mais les autorités en charge de la protection des végétaux appellent à la vigilance et à la mobilisation de tous.

Comment agir ?

Toute observation d'insectes "suspects" par un opérateur professionnel ou un particulier (qu'il s'agisse de larves ou d'adultes) doit être signalée sans délai à la DRAAF-SRAL Occitanie :

sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

En cas de détection, le détenteur de la plante doit détruire au plus vite les parties de végétaux infestées (ou les végétaux entiers en cas de forte infestation)

- soit par incinération (dans le respect des restrictions à l'usage du feu en vigueur),
- soit en les enfermant dans des sacs hermétiques pendant au moins deux semaines.

Des traitements insecticides à base d'huiles minérales, paraffiniques ou huiles essentielles d'orange, à action physique (contact/asphyxie) sur les larves, peuvent être conseillés dans le respect des usages autorisés pour ces produits, sur les plantes assainies, dès lors qu'une infestation peu importante sans développement de fumagine est observée.

D'autres traitements insecticides efficaces existent, réservés à un usage professionnel et à la possession d'un Certiphyto.

Pour toutes informations complémentaires consulter le site ci-dessous :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/premiere-detection-en-france-de-l-aleurode-epineux-du-citronnier-aleurocanthus-a8259.html>